

Paris, le 26 février 2018

PUBLICATION DES ELEMENTS DE REMUNERATION DE LA DIRECTRICE GENERALE ¹

Conseil d'administration du 21 février 2018

Après avis du Comité de gouvernance, nominations et rémunérations, le Conseil d'administration de Gecina, lors de sa réunion du 21 février 2018, a fixé les éléments de rémunération suivants de la Directrice Générale, Mme Méka Brunel :

- ✓ Rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2017
- ✓ Rémunération fixe à compter du 1^{er} janvier 2018
- ✓ Rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2018
- ✓ Actions de performance.

Dans le cadre de ses décisions, le Conseil d'administration, avec l'aide du Comité de gouvernance, nominations et rémunérations :

- a veillé au respect des dispositions légales et des recommandations du code AFEP-MEDEF en matière de rémunération des dirigeants mandataires sociaux ;
- s'est appuyé sur l'étude réalisée par le cabinet Mercer portant sur un échantillon de sociétés comparables, et
- a tenu compte de la performance de Mme Méka Brunel en 2017, ayant contribué de manière significative au succès de l'opération d'acquisition de la société Eurosic.

Rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2017

Après avoir examiné la réalisation des critères quantitatifs et qualitatifs de la rémunération variable au titre de l'exercice 2017 de Mme Méka Brunel, le Conseil d'administration a fixé cette rémunération à 120% de sa rémunération fixe de base en 2017, soit 600 000 euros. Les critères d'évaluation de cette rémunération sont détaillés dans le Document de référence 2017, page 167.

Rémunération fixe à compter du 1^{er} janvier 2018

Le Conseil d'administration a décidé, à compter du 1^{er} janvier 2018 et sous réserve du vote de l'assemblée générale annuelle 2018 de la politique de rémunération du Directeur Général, de fixer, pour la durée de son mandat de Directrice Générale, la rémunération fixe annuelle de Mme Méka Brunel à 650 000 euros, soit une hausse de 150 000 euros par rapport à 2017.

Cette décision du Conseil d'administration s'appuyait notamment sur les travaux du cabinet Mercer portant sur un échantillon de sociétés comparables et tenait compte du changement du périmètre de responsabilité à la suite de l'acquisition de la société Eurosic en 2017.

¹ Publication effectuée en application du Code AFEP-MEDEF de Gouvernement d'entreprise des sociétés cotées

Rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2018

Le Conseil d'administration a décidé de fixer la rémunération variable cible à 100% de la part fixe de la rémunération, qui s'élève à 650 000 € (*cf. supra*), avec toutefois une possibilité d'atteindre un maximum de 150% de la rémunération en cas de dépassement des critères de performance quantifiables ou qualitatifs cible. Les critères de performance et leur répartition sont détaillés dans le Document de référence 2017, page 163.

Actions de performance

Le Conseil d'administration a décidé, dans le cadre du plan d'actions de performance approuvé le 21 février 2018 et sous réserve du vote de l'assemblée générale annuelle 2018 de la politique de rémunération du Directeur Général, d'attribuer au profit de Mme Méka Brunel, pour la durée de son mandat de Directrice Générale, 12 000 actions de performance, représentant 20,7% du nombre total des actions du Plan 2018.

Les conditions de performance et les autres termes de cette attribution sont détaillés dans le Document de référence 2017, page 164.